

COMMISSION DE DROIT SOCIAL du 13 janvier 2010**PRÉVISION DE L'EMPLOI POUR 2010 et 2011**

A cette Commission de Droit Social, la Direction Générale a présenté sa politique en matière d'emploi pour assurer les gains de productivité souhaités face aux départs potentiels de l'entreprise (retraites, démissions et autres). Cela représente 4 000 départs possibles dont 2 300 dans le cadre de la retraite.

Mais, depuis le 1^{er} janvier 2010, les salariés "retraitables" ayant au moins 60 ans et les trimestres de cotisations nécessaires n'ont plus l'obligation de partir en retraite.

Ce turn over est donc, de fait, devenu incertain. Les conséquences sur l'emploi pourraient être, selon la direction, les suivantes :

- ⇒ baisse du niveau de recrutement,
- ⇒ difficultés d'intégrer les salariés de Fortis France (750),
- ⇒ gestion difficile du "sureffectif" chez OAV.

Faute de précision sur les prévisions des besoins en effectif, FO a fait plusieurs remarques :

- ☑ chez OAV, les sous-effectifs sont flagrants, mais la Direction Générale prévoit sur cette période une baisse de 200 à 300 salariés. Il faut savoir qu'OAV emploie actuellement des CDD et des intérimaires afin de faire face aux nombreux dysfonctionnements,
- ☑ dans le réseau BDDF, le nombre de postes vacants s'accroît. Les difficultés de remplacement des commerciaux indisponibles payés (congés maternités) asphyxie la gestion des Groupes d'Agences,
- ☑ l'incohérence de la Direction Générale entre l'obligation légale de maintenir l'emploi des seniors et son désir de les voir partir. Rappelez vous nos propositions de maintien dans l'emploi de cette population ...,
- ☑ l'intégration des salariés de Fortis France ne doit pas voiler l'ensemble des difficultés constatées régulièrement dans bien des métiers de la banque.

L'unique réponse de la Direction est de "sécuriser" ce turn over en prenant des dispositions spécifiques. Pour ce faire, elle envisage l'étude d'un dispositif dit " **Plan d'aide au départ volontaire en retraite** ".

Les modalités seront présentées aux Organisations Syndicales lors de la CDS du 22 janvier prochain.

Ce que l'on sait déjà :

- ce dispositif serait ouvert à tous les salariés remplissant les conditions de départ à la retraite d'ici fin 2011 (60 ans et 40 annuités de cotisations),
- il serait adossé à un PSE (Plan pour la Sauvegarde de l'Emploi),
- dans ce cadre, une indemnité de licenciement serait versée (exonérée de charges sociales et de fiscalité).

ATTENTION !!! ... pour ceux d'entre vous qui seraient concernés par un départ en retraite prochain, il est urgent d'attendre avant de déposer votre demande.

Si ce **Plan d'aide au départ volontaire en retraite** demande réflexion, **FO** estime, exemples à l'appui, que celui-ci ne réglera en rien les problématiques de l'emploi chez BNP Paribas.